

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mai 2016

L'an deux mille seize, vingt-quatre mai à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 18 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, PALITO Marlyse, MM. MORIN François, GAURIAUD Alain, MARSOLLET Bernard, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLET Georges, Mme DORIN Margarida, CARDUNER Isabelle, M. GUILLOT Stéphane, Mme BOUHIER Amandine, Mme PERCHAIS Sandrine M. JUIN Gérard, M BEYNAUD Jean François, Mme MASSE Annette.

Mme LEYRIT Anny France a donné pouvoir à Mme CARDUNER  
M. RAVET Aurélien a donné pouvoir à Mr ASTIE

Madame MASSE est désignée secrétaire de séance.

---

Date de convocation	:	24 mai 2016
Nombre de Membres en exercice:		19
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	19

---

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et de la carte envoyée par le CM<sup>2</sup> lors de leur séjour à Paris (visite de l'assemblée Nationale, le Louvre, la Conciergerie, l'Île de la Cité et les Invalides). La directrice de l'Ecole élémentaire remercie le Conseil pour la subvention octroyée ayant permis de faire ce voyage.

### ORDRE DU JOUR

- Assainissement en zone à enjeu sanitaire :
- cession du chemin d'accès à la déchetterie des Gâchettes
- Cession de terrain
- Cimetière : caveau d'avance :
- Questions diverses :
  - Recensement de la population 2017
  - Indemnités de fonctions des élus
  - Préparation de la saison estivale :
  - Surveillance du réseau électrique
  - Calendrier

### ASSAINISSEMENT EN ZONE A ENJEU SANITAIRE :

La Préfecture pose le problème des enjeux sanitaires liés à l'assainissement non collectif dans les zones littorales. Les services de l'Etat proposent aux Maires de classer plusieurs communes « zone à enjeux sanitaires » par arrêté compte tenu du nombre important d'installations de type non collectif et de leurs répercussions environnementales. Pour la commune du Bois Plage, qui détient le Pavillon Bleu et dont les eaux de baignades sont analysées très fréquemment, ce classement s'avère utile et adapté au contexte environnemental.

L'intérêt est également que l'agence de l'Eau Loire Bretagne puisse apporter une aide financière pour la mise en conformité des installations qui le nécessitent.

Le Conseil donne un avis favorable à Monsieur le Maire pour que l'arrêté soit pris en ce sens.

**Nota :** Le diagnostic en cours sur les installations d'assainissement non collectif est assuré par NCA Environnement, bureau d'études de NEUVILLE DU POITOU

Monsieur GUILLET précise qu'il est nécessaire que les assainissements autonomes soient vérifiés car ils perdent de leur efficacité avec le temps mais surtout qu'il faudrait trouver une solution pour les campeurs sur parcelle privée – les procédures judiciaires dressées par la commune ne sont pas suivies par les services de l'Etat et ne sont pas dissuasives. (peines avec sursis quand elles aboutissent)

### **CESSION DU CHEMIN D'ACCES A LA DECHETTERIE DES GACHETTES :**

Le projet de transfert de la déchetterie du Morinand aux Gâchettes suit son cours. Le projet comprend les accès qui devront être totalement restructurés pour accueillir un trafic important. Le coût des travaux est élevé.

Pour ne pas pénaliser financièrement la commune compte tenu de l'usage communautaire de ce projet (accès ouvert aux communes de La Couarde, St Martin, Le Bois Plage et La Flotte), la cession de cette voie publique à la Communauté de Communes est envisagée. Ainsi, la prise en charge des travaux sera faite dans le cadre du projet global et supportée par la CDC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession des parcelles concernées par l'emprise des chemins ruraux desservant le projet ainsi que celles incluses dans le projet à la Communauté de Communes et autorise le Maire à signer les actes y afférents. (parties bleues)

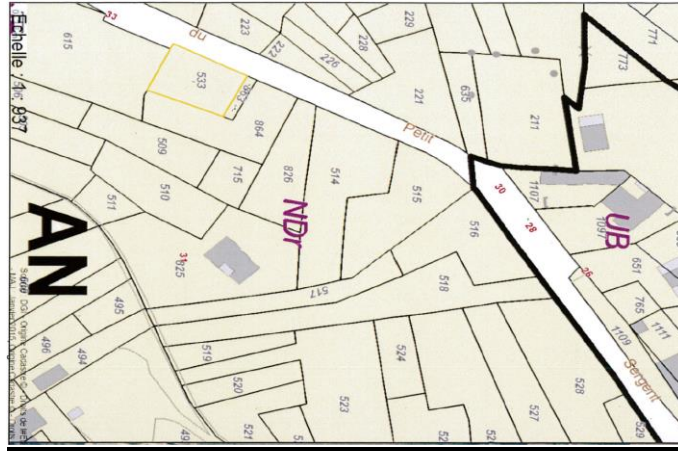


### **CESSION DE TERRAIN**

Dans le cadre des cessions pour l'aménagement du parking du Petit Sergent, il est nécessaire de régulariser une cession de la parcelle N° AN 533 sise route du Petit Sergent en zone naturelle (1.07 € le m<sup>2</sup>) acceptée par le propriétaire pour la somme de 307.10 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la propriétaire qui aurait souhaité une régularisation plus rapide avant prise de possession du terrain.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.



Monsieur BEYNAUD demande la réglementation sur le stationnement des camping-cars. Une discussion s'ensuit sur l'aménagement des zones spécifiques (très coûteuses), une certaine souplesse accordée hors saison et aux abus de rares touristes qui stationnent longtemps sur des emplacements.

Il sera nécessaire que la commission aménagement crée une signalisation spécifique pour les piétons dans la zone du parking du Petit Sergent afin d'éviter les accidents..

### **CIMETIERE : CAVEAU D'AVANCE :**

Comme prévu au budget communal, un devis a été sollicité pour la réalisation de deux caveaux d'avance supplémentaires. L'un des deux existants actuellement a été récemment vendu à l'occasion d'un décès sur la commune.

Le Conseil donne son accord pour la construction de deux caveaux d'avance.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017**

- Tous les cinq ans, l'INSEE organise le recensement de la population dans les communes, à tour de rôle. Depuis plusieurs années, il revient aux communes d'organiser la collecte des informations sur son territoire : ce qui nécessite de recruter un coordonnateur, des agents recenseurs, etc...
- L'enquête se déroulera au Bois Plage du 19 janvier au 18 février 2017

#### **INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

La loi 2015-366 du 31 mars 2015 instaure le principe de l'automaticité des indemnités de fonctions au taux maximum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le Conseil doit délibérer si un taux inférieur est prévu.

Or, lors des Conseils Municipaux du 7 avril 2014 et du 4 février 2015, il a été voté une enveloppe globale conforme à la réglementation nationale, celle-ci incluant la rémunération du Conseiller Délégué.

Ainsi, le taux ne peut pas être au taux maximum pour le Maire et chaque adjoint.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour laisser les taux actuels sans augmentation.

#### **PREPARATION DE LA SAISON ESTIVALE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- De l'obtention du Pavillon bleu 2016 pour Gros Jonc et Gollandières
- Que la qualité des eaux de baignade est surveillée avec le Concours du Conseil Départemental de l'ARS et de la SAUR

- De l' Aménagement du parking bidon V
- Les Postes de secours ont été remis en état avant saison et seront ouverts du 2 juillet au 28 aout
- Surveillance nocturne se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 aout.
- Mme PALITO informe l'assemblée que le calendrier des manifestations vient d'arriver et sera distribué dès le lendemain. De nombreuses manifestations se dérouleront cette année encore avec l'aide de bénévoles et du centre ado pour l'animation « des jeux d'hier et d'aujourd'hui ». L'organisation de l'Euro de football est également évoquée.

### **SURVEILLANCE DU RESEAU ELECTRIQUE**

*Un contrôle par hélicoptère des lignes électriques sera réalisé, à basse altitude, prochainement sur la commune hors agglomération*

### **CALENDRIER :**

- Mercredi 25 mai de 14 h à 18 h : collecte de sang – salle des Oyats
- Jeudi 26 mai : Conseil Communautaire à 14 h 30 à St Martin de Ré
- Cérémonie du samedi 18 juin 2016 : appel du Général de Gaulle
- Fête de la musique le 21 juin 2016
- Prochain Conseil : mardi 5 juillet (si nécessaire)

*Monsieur MORIN évoque les différents courriers des lecteurs relatifs à la vie de la commune qui la plupart du temps ne reflètent pas totalement ni le contexte ni les réalités des situations décrites. Il ajoute qu'il serait souvent préférable que les personnes ayant des revendications à faire préviennent les services communaux permettant ainsi de régler les choses, ce qui serait plus efficace.*

*La séance est levée à 19 h 50.*

*Le Maire,*

*Jean-Pierre GAILLARD*